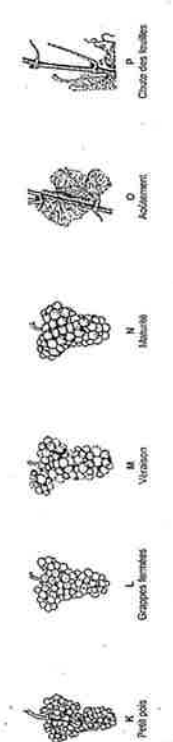
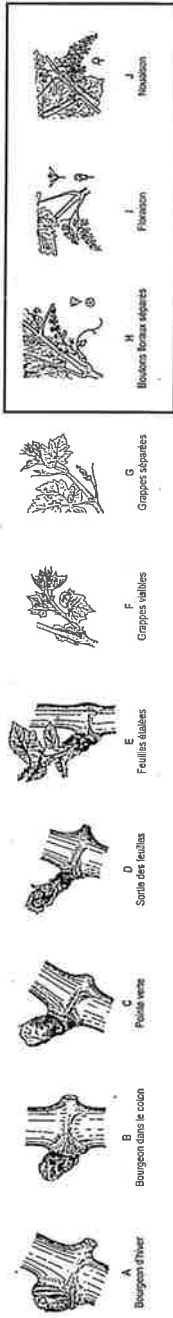


CONTROLE PHYTOSANITAIRE N°2 (Stades H à J) : Vers de la grappe, Cicadelle verte, Oïdium, Mildiou

(d'après fiches techniques AGRIDEA n° 6.11, 6.22, 6.24 à 6.26 et Guide 2009-2010, Agroscope ACW)



Méthode de contrôle	Organismes recherchés	Seuil de tolérance	Stratégie
<ul style="list-style-type: none"> Prélever 100 feuilles réparties sur toute la parcelle, à raison de 1 par cep (la 2^e ou 3^e depuis la base du sarment). Contrôler la face inférieure de la feuille et chercher les organismes ci-contre. Noter le nombre total de larves de cicadelles observées et le nombre de feuilles avec présence d'oïdium. 	Cicadelle verte	2 à 3 larves par feuille selon le cépage (= 200 à 300 larves pour 100 feuilles)	En général, aucun traitement chimique ne se justifie à cette période car les feuilles endommagées par cette génération se situent dans la zone des grappes et seront en grande partie éliminées durant l'été. En cas de forte pression, veillez à compenser les dégâts en laissant une bonne hauteur de feuillage et de nombreux entrejets. L'utilisation d'un traitement chimique sur la génération estivale sera vérifiée lors d'un contrôle ultérieur (fin juillet – début août). La floraison étant une période critique pour la vigne (formation des baies), il est essentiel d'assurer une protection optimale : application soignée, intervalles entre les traitements et choix des produits adaptés à la croissance de la vigne et aux conditions climatiques. Le soufre pour poudrage (30 – 50 kg/ha) appliqué par temps chaud et clair permet de détruire d'éventuels foyers d'oïdium (seulement en traitement curatif !)
<ul style="list-style-type: none"> Contrôler 100 grappes par parcelle (à raison d'une grappe par cep prélevée au hasard). Prélever les glomérules (= tissages, nids), les ouvrir et déterminer l'espèce de larve présente *. Noter le nombre total de glomérules et le nombre total de larves observées pour chaque espèce. 	Oïdium	Pas de seuil de tolérance car la lutte est préventive	
	Eudémis *	Secteurs en confusion : environ 10 vers pour 100 grappes (l'expérience a montré qu'on peut tolérer un nombre plus élevé de Cochylys).	Secteurs en confusion : Aucun traitement ne sera réalisé sur cette génération, même en cas de dépassement de seuil. Par contre, il s'agira d'informer immédiatement le responsable local de la lutte par confusion, afin de définir précisément la stratégie à adopter en 2 ^e génération (début à mi juillet).
	Cochylys *	Secteurs hors confusion : 30 à 50 vers par 100 grappes, selon les cépages	Secteurs hors confusion : Lorsque les tissages sont bien formés, l'efficacité d'un traitement chimique est nettement réduite. Prévoir un traitement en 2 ^e génération.
	Pyrale *	1 à 2 chenilles par cep	Plus aucun traitement envisageable à ce stade. En cas de dépassement de seuil, prévoir une intervention pour l'année prochaine.
<ul style="list-style-type: none"> Chercher les traces de mildiou lors du contrôle dans la parcelle. Quantifier l'intensité de l'attaque sur une échelle de 0 à 4 (0=aucun symptôme, 1= rares symptômes, 2=symptômes observés régulièrement, 3=symptômes très fréquents, 4=symptômes sur presque tous les organes) 	Mildiou	Pas de seuil de tolérance car la lutte est préventive	Vu la sensibilité des jeunes grappes, un traitement avant fleur et un traitement siôt les grains noués sont recommandés. Possibilité de consulter le site www.agrométéo.ch pour orienter les interventions et le choix des produits en fonction de la pression de la maladie.

* Description des espèces de larves

Espèce	Couleur de la tête	Couleur du corps	Allure	Comportement
Eudémis	miel	beige clair	fine	très vif
Cochylys	noire	foncé (brun-rougeâtre)	dotue	très lent
Pyrale	noire	généralement verdâtre		très vif, se laisse vite tomber au sol

Liens internet : www.vs.ch/agriculture / www.agrivalais.ch / www.agrometeo.ch